

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE PORTNEUF

MRC DE PORTNEUF

2012-02-13 Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Portneuf tenue à la salle du conseil sise au 297, 1<sup>re</sup> avenue, Ville de Portneuf le 13<sup>e</sup> jour du mois de février deux mille douze à dix-neuf heures trente minutes, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Nelson Bédard à laquelle sont présents:

Monsieur le maire : Nelson Bédard  
Mesdames les conseillères : Diane Godin  
Chantale Hamelin  
Esther Savard  
Anick Leclerc  
Messieurs les conseillers: Philippe Gignac (absent)  
Jacquelin Martel

Madame Danielle M. Bédard, directrice générale et madame France Marcotte, greffière sont également présentes.

**Rés.2012-02-018**

**Adoption de l'ordre du jour.**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

0. Ouverture de l'assemblée
1. Adoption de l'ordre du jour
2. Période de questions
3. Dépôt du bordereau de correspondance
4. Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2012
5. Adoption des comptes à payer
6. Dépôt du procès-verbal du Comité Culture et Embellissement
7. Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2011
8. Dépôt de l'organigramme selon la convention collective
9. Adoption du premier projet règlement visant à assurer la concordance avec le règlement numéro 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf
10. Rémunération des pompiers volontaires
11. Mandat monsieur Tassé, formation cadres

12. Inscription formation ADMQ
13. Congrès COMBEQ, monsieur Jean-François Jourdain
14. Campagne financement, Groupe Scouts Portneuf
15. Contribution Chevalier de Colomb
16. Avis de renouvellement – contrat de signalisation
17. Aide financière, Coopérative de santé Portneuf – Saint-Basile
18. Inscription Fidéides 2012 – gala des entrepreneurs
19. Impression pochette promotionnelle
20. Servitude permanente, mandat notaire
21. Signature entente avec la Coopérative de Solidarité La Résidence Portneuvienne
22. Résolution #2011-12-280, précision
23. Dépenses d'investissement, loisirs
24. Adoption politique remboursement des cours et activités
25. Appui municipalité Deschambault-Grondines
26. Appui au Comité de citoyens de Neuville
27. Ressource qualifiée en prévention des incendies
28. Journées de la persévérance scolaire
29. Engagement préposés à la patinoire, ajout
30. Avance de fonds règlement 107, Résidence Portneuvienne
31. Période de questions sur les sujets traités.
32. Levée de l'assemblée

#### **Période de questions**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 19h35

Fin : 20h07

#### **Dépôt du bordereau de correspondance**

Le bordereau de correspondance fut déposé au conseil de Ville le 13 février 2012. (du 10 janvier au 13 février 2012)

**Rés.2012-02-019**

**Adoption du procès-verbal du 9 janvier 2012.**

Une copie du procès-verbal a été remise à tous les membres du conseil au plus tard la veille de la séance et tous les membres présents déclarent l'avoir lu et acceptent qu'il ne soit pas lu à nouveau.

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le procès-verbal du conseil de Ville du 9 janvier 2012 soit accepté tel que présenté.

**Rés.2012-02-020**

**Adoption des comptes à payer.**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil de la Ville de Portneuf autorise le paiement des comptes à payer au montant de 410 491.29 \$.

Liste des comptes à payer	257 540.41 \$
Liste des chèques émis	29 030.07 \$
Liste transaction internet	43 988.03 \$
Liste chèques manuels	23 830.70 \$
Liste des salaires	56 102.08 \$

Je, Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière, certifie qu'il y a les crédits nécessaires pour effectuer le paiement de ces comptes.

---

Danielle M. Bédard, directrice générale et trésorière

**Dépôt du procès-verbal du Comité Culture Embellissement**

Le procès-verbal de l'assemblée du Comité culture et embellissement tenue le 8 février 2012 est déposé au conseil municipal, le 13 février 2012.

**Dépôt du rapport budgétaire au 31 décembre 2011**

Un rapport budgétaire en date du 31 décembre 2011 est déposé au conseil municipal de la Ville de Portneuf, le 13 février 2012 par la directrice générale et trésorière.

**Dépôt de l'organigramme selon la convention collective**

L'organigramme 2011 révisé est déposé et accepté par le conseil municipal, afin de se conformer à la convention collective signée le 28 novembre 2011 ainsi que le tableau indiquant les responsables de chaque employé pour les secteurs des travaux publics, des loisirs, de l'administration et de l'incendie.

Rés.2012-02-021

**Adoption du premier projet règlement visant à assurer la concordance avec le règlement numéro 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf**

Les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et acceptent qu'il ne soit pas lu.

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le premier projet de règlement « Règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 114 et visant à assurer la concordance avec le règlement numéro 333 modifiant le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Portneuf » soit adopté.

Rés.2012-02-022

**Rémunération des pompiers volontaires**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte le tableau, ci-dessous, concernant la rémunération des pompiers volontaires.

CLASSIFICATION ET SALAIRE HORAIRE

Fonctions	Année	
<i>Directeur incendie</i>	2010	21,50
	2011	21,93
	2012	22,37
	2013	22,93
	2014	23,62
Directeur incendie adjoint	2010	20,38
	2011	20,79
	2012	21,20
	2013	21,73
	2014	22,38
<i>Capitaine et lieutenant</i>	2010	19,21
	2011	19,59
	2012	19,98
	2013	20,48
	2014	21,09
<i>Pompiers 1 réussi et plus</i>	2010	18,11
	2011	18,47
	2012	18,84
	2013	19,31
	2014	19,89
Pompiers en formation	2010	18,11
	2011	18,11
	2012	18,11
	2013	18,11
	2014	18,11

Entretien des véhicules	2010	12,00
	2011	12,24
	2012	12,48
	2013	12,80
	2014	13,18
Pratique	salaire en	Minimum Vigueur
COMPENSATION ANNUELLE		
Directeur	2010	2 500,00
	2011	2 550,00
	2012	2 601,00
	2013	2 666,03
	2014	2 746,01
Directeur adjoint	2010	550,00
	2011	561,00
	2012	572,22
	2013	586,53
	2014	604,13
Capitaine, lieutenant, secrétaire	2010	550,00
	2011	561,00
	2012	572,22
	2013	586,53
	2014	604,13
Coordonnateur et adjoint mesures d'urgence	2010	550,00
	2011	561,00
	2012	572,22
	2013	586,53
	2014	604,13

2% augmentation en 2011  
2% augmentation en 2012  
2,5% augmentation en 2013  
3% augmentation en 2014

En plus de la rétroactivité, les personnes salariées à l'emploi au 13 février 2012 recevront un montant forfaitaire équivalant à un pour cent (1%) du salaire gagné en 2010.

**Rés.2012-02-023**

**Mandat à monsieur Tassé, formation cadres**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf mandate monsieur Guy Tassé pour la formation, des cadres de la municipalité, intitulée « Supervision opérationnelle » afin de faciliter l'application de la nouvelle convention collective et la gestion du personnel au montant de 3 966.64 \$ taxes incluses.

**Rés.2012-02-024**

**Inscription formation ADMQ**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 597.88 \$ taxes incluses et la participation de mesdames Danielle M. Bédard et France Marcotte à la formation de l'ADMQ intitulée « Les documents d'appel d'offres de nouvelle génération dans la mouvance de la gestion contractuelle » qui aura lieu le 20 mars 2012 à Québec.

**QUE** tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.2012-02-025**

**Congrès COMBEQ, monsieur Jean-François Jourdain**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 632.36\$ taxes incluses et la participation de monsieur Jean-François Jourdain au congrès de la COMBEQ qui aura lieu les 26, 27 et 28 avril 2012 au Fairmont Tremblant.

**QUE** les frais d'hébergement et de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.2012-02-026**

**Campagne financement, Groupe Scouts Portneuf**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser une contribution financière au montant de 500.00 \$ au Groupe Scouts Portneuf.

**Rés.2012-02-027**

**Contribution Chevaliers de Colomb**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf accepte de verser un support financier au montant de 2 000 \$ aux Chevaliers de Colomb – Conseil 6290 Portneuf inc.

**Rés.2012-02-028**

**Avis de renouvellement – contrat de signalisation**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf accepte de renouveler le contrat de signalisation touristique avec ATR Associés du Québec pour l'installation de panneaux en bordure de différentes voies de circulation.

**QUE** madame Danielle M. Bédard, directrice générale soit et elle est par les présentes, autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf le contrat à cet effet.

**QUE** la Ville de Portneuf accepte de verser un montant de 4 677.91 \$ taxes incluses.

**Rés.2012-02-029**

**Aide financière, Coopérative de santé Portneuf – Saint-Basile**

**Considérant que** la Coopérative de santé de Portneuf – Saint-Basile a fait une demande d'appui financier aux deux municipalités;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf verse un appui financier, pour l'exercice 2012, au montant de 10 000 \$ à la Coopérative de santé de Portneuf – Saint-Basile.

**Rés.2012-02-030**

**Inscription Fidéides 2012 – gala des entrepreneurs**

Il est proposé par madame la conseillère Chantale Hamelin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense de 218.45 \$ taxes incluses et la participation de monsieur Nelson Bédard ou madame Esther Savard au gala des entrepreneurs « Fidéides 2012 » qui aura lieu le 15 mars 2012 au Centre des congrès à Québec.

**QUE** tous les frais de déplacement seront remboursés sur présentation de pièces justificatives.

**Rés.2012-02-031**

**Impression pochette promotionnelle**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 5 000 \$ pour la confection et l'impression d'une pochette promotionnelle de la municipalité.

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 1 000 \$ pour la confection et l'impression d'un bottin des entreprises dans le cadre du programme achat local.

**Rés.2012-02-032**

**Servitude permanente, mandat notaire**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** la maire et la greffière soient autorisés à signer une servitude permanente sur le lot 2 981 858 avec madame Françoise Pascal afin de prolonger la canalisation jusqu'à l'emprise « Les Chemins de fer Québec Gatineau inc. », tel que la description technique préparée par monsieur Éric Lortie, arpenteur-géomètre.

**Rés.2012-02-033**

**Signature entente avec la Coopérative de Solidarité La Résidence Portneuviennne**

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** monsieur le maire et madame la directrice générale soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Portneuf, une entente permettant à la Coopérative de Solidarité « La Résidence Portneuviennne » d'opérer la gestion de l'aide financière dans le cadre du programme du supplément au loyer de la SHQ.

**Rés.2012-02-034      Résolution #2011-12-280, précision**

**Considérant qu'**une précision doit être apportée à la résolution #2011-12-280;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** les avantages sociaux (REER collectif – vacance – congé mobiles) du personnel cadre soient ajustés, tel qu'autorisés dans la nouvelle convention collective des employés syndiqués signée le 28 novembre 2011 sauf dans les cas où les contrats de travail prévoit autrement.

**Rés.2012-02-035      Dépenses d'investissement, loisirs**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf autorise une dépense maximale de 9 200 \$ taxes incluses pour l'achat de vélos et de l'équipement pour les cours de spinnig.

**QUE** ces dépenses seront affectées au fonds de roulement et seront remboursés sur deux (2) ans :

2012	4 600 \$
2013	4 600 \$

**Rés.2012-02-036      Adoption politique remboursement des cours et activités**

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal accepte la nouvelle politique de remboursement des cours et activités, numéro R-2012-01.

**Rés.2012-02-037      Appui municipalité Deschambault-Grondines**

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal de la Ville de Portneuf appui la municipalité de Deschambault-Grondines dans sa démarche d'interdire la circulation aux camions et véhicules-outils sur le 3<sup>e</sup> Rang.

**Rés.2012-02-038      Appui du Comité de citoyens de Neuville**

**Considérant qu'**un groupe de gens d'affaires veut construire un aérodrome privé sur le territoire de Neuville;

**Considérant que** la Ville de Neuville n'a aucune possibilité d'interdire un tel projet;



**Considérant que** la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) a pris fait et cause en faveur de l'administration municipale de Neuville contre l'implantation d'un aérodrome dans cette municipalité;

Il est proposé par madame la conseillère Diane Godin et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf donne un appui formel à la Ville de Neuville ainsi qu'à son Comité citoyen contre l'implantation d'un aérodrome sur son territoire.

**QUE** la Ville de Portneuf juge, de plus, que l'action des promoteurs en vue de cette implantation, quoique légale, demeure illégitime dans le contexte puisqu'elle les soustrait à toute loi provinciale.

**QUE** la Ville de Portneuf demande, donc, par la présente et pour l'intérêt collectif, aux décideurs de différents niveaux politiques de représenter les intérêts de la majorité citoyenne dans ce dossier et de défendre leur propre juridiction auprès des instances fédérales.

**Rés.2012-02-039**

#### **Ressource qualifiée en prévention des incendies**

**Attendu que** la MRC de Portneuf a adopté et transmis au ministère de la Sécurité publique du Québec son schéma de couverture de risques en sécurité incendie, conformément à la Loi sur la sécurité incendie;

**Attendu que** le ministère de la Sécurité publique du Québec a confirmé (en septembre 2009) l'attestation du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Portneuf;

**Attendu que** la MRC de Portneuf a débuté l'entrée en vigueur de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 26 janvier 2010;

**Attendu que** plusieurs retards d'échéanciers, dont l'inspection des risques élevés et très élevés, se sont accumulés malgré des tentatives infructueuses de rattrapage;

**Attendu que** la MRC de Portneuf souhaite assurer l'accomplissement des actions prévues au plan de mise en œuvre de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie dans le respect des lois en vigueur;

**Attendu que** la MRC de Portneuf déposera une demande d'autorisation de report des échéanciers auprès du ministre de la Sécurité publique du Québec, et que cette autorisation est conditionnelle à l'embauche d'une ressource qualifiée en prévention des incendies afin d'être en mesure d'effectuer les inspections obligatoires, telles que spécifiées dans le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

Il est proposé par madame la conseillère Esther Savard et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf signifie à la MRC de Portneuf qu'elle prendra en charge l'inspection des bâtiments à risques élevés et très élevés sur son territoire.

**Rés.2012-02-040**

### **Journées de la persévérance scolaire**

**Considérant que** les élus de la région de la Capitale-Nationale ont initié une démarche régionale qui a pour but d'augmenter le taux de diplomation des jeunes dans la région;

**Considérant que** la diplomation a un impact positif sur l'économie locale et sur la qualité de vie de notre municipalité;

**Considérant que** la Ville de Portneuf encourage les jeunes à persévérer dans leurs études et de trouver un métier ou une profession qui leur convient;

**Considérant que** la valorisation de persévérance scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont les parents, les employeurs et les élus doivent se préoccuper collectivement. Cette préoccupation doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

**Considérant que** *La persévérance c'est Capitale!* Organise du 13 au 17 février 2012 les Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année, témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire, et seront ponctuées de plusieurs activités dans la région de la Capitale-Nationale;

**Considérant que** les Journées de la persévérance scolaire se tiendront pour la première fois cette année simultanément toutes régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

- De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2012 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans votre municipalité;
- D'appuyer *La persévérance c'est Capitale!* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la persévérance scolaire – afin de faire de la région de la Capitale-Nationale une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- De faire parvenir copie de cette résolution à la persévérance ... c'est Capitale!

**Rés.2012-02-041**

### **Engagement préposés à la patinoire**

**Considérant que** la résolution #2012-01-007 a été adoptée à la séance du 9 janvier dernier;

Il est proposé par monsieur le conseiller Jacquelin Martel et adopté à l'unanimité;

**QUE** le conseil municipal ajoute les noms de messieurs Marc-Antoine Langlois et Carl Thibodeau comme préposés à la patinoire.

**Rés.2012-02-042**

**Avance de fonds règlement 107, Résidence La Portneuvienne**

**Considérant que** le règlement numéro 107 « Décrétant un emprunt de 550 000 \$ et une dépense de 550 000 \$ pour une aide financière au projet de la Coopérative de Solidarité La Résidence Portneuvienne » a été approuvé le 27 juillet 2010 par monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;

**Considérant que** ledit règlement décrétait un emprunt de 550 000 \$ remboursable sur une période de vingt-cinq (25) ans;

Il est proposé par madame la conseillère Anick Leclerc et adopté à l'unanimité;

**QUE** la Ville de Portneuf demande une avance de fonds à la Caisse Populaire Desjardins du Centre de Portneuf pour ledit règlement et ce, jusqu'à son financement à long terme.

**Période de questions sur les sujets traités**

Diverses questions sont posées au Conseil.

Début : 20h32

Fin : 20h37

**Levée de l'assemblée**

Madame la conseillère Chantale Hamelin demande la levée de l'assemblée à 20 : 38 hres.

---

Maire

---

Greffière